



**HAL**  
open science

## Qu'est-ce que la preuve en sociologie?

Béatrice Milard

► **To cite this version:**

Béatrice Milard. Qu'est-ce que la preuve en sociologie?. Journée du LISST, Nos sciences sociales., May 2008, Toulouse, France. halshs-00477240

**HAL Id: halshs-00477240**

**<https://shs.hal.science/halshs-00477240>**

Submitted on 28 Apr 2010

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Béatrice Milard**

Laboratoire Interdisciplinaire Solidarités, Sociétés, Territoires (LISST)

Département de sociologie - Université Toulouse - Le Mirail

5, allées Antonio Machado

F-31058 Toulouse Cedex

Tel : 33 (0)5 61 50 37 13

Fax : 33 (0)5 61 50 38 70

E-Mail : [beatrice.milard@univ-tlse2.fr](mailto:beatrice.milard@univ-tlse2.fr)

*Le 5 mai 2008*

*Qu'est ce que la preuve en sociologie ?*

La sociologie, comme toutes les sciences humaines et sociales, se préoccupe dès ses débuts de la question de la preuve. Je ne vais pas faire ici la recension de tout ce qui a été écrit sur le sujet mais seulement commencer par rappeler les deux grands pôles que représentent typiquement Durkheim et Weber concernant l'opposition entre « expliquer » et « comprendre » et puis essayer de rendre compte de l'évolution historique de cette perception de la preuve en sociologie à travers certains ouvrages qui ont marqué les réflexions sur ce thème. Je terminerai, en sociologue convaincue, par quelques remarques destinées à montrer que la preuve est, aussi et peut-être avant tout, une activité sociale.

Pour Durkheim, « *la première règle et la plus fondamentale est de considérer les faits sociaux comme des choses* » (p.108). Comme le soulignera Jean-Michel Berthelot dans la préface à ce texte en 1988, ce n'est pas une ontologie des faits sociaux que Durkheim veut établir mais un raisonnement, le raisonnement expérimental (basé sur l'expérience). Bien sûr, l'expérience en sociologie ne peut être « qu'indirecte » et elle trouve avant tout à s'exprimer à travers l'extériorité de l'objet par rapport au chercheur, d'où l'assimilation des faits sociaux à des choses.

Comment se font les choses selon Durkheim ? Pour lui, la causalité entre deux phénomènes ne peut être établie par l'expérience directe comme en physique, en biologie (voire même en psychologie, discipline qui commençait à cette époque à opérer son « tournant expérimental »). Elle s'établit en « *comparant les cas où [les phénomènes sociaux] sont simultanément présents ou absents et [en cherchant] si les variations qu'ils présentent dans ces différentes combinaisons de circonstances témoignent que l'un dépend de l'autre* ». On comprend ici que les statistiques sont vues comme l'outil idéal pour ce genre de démarche.

Pour Weber, la démarche sociologique consiste à « (...) *comprendre par interprétation l'activité sociale et par là d'expliquer causalement son déroulement et ses effets*. Et qu'est-ce que l'activité pour Weber ? *L'"activité" [est] un comportement humain (...) quand et pour autant que l'agent ou les agents lui communiquent un sens subjectif. Et par activité "sociale", l'activité qui, d'après son sens visé par l'agent ou les agents, se rapporte au comportement d'autrui, par rapport auquel s'oriente son déroulement.* » (*Économie et société*, p. 4).

Comment s'y prendre selon Weber ? Entre autres, l'enjeu est de construire des "idéaux-types" (des sortes de modèles) qui soient « significatifs » (composés de « sens subjectifs ») tant pour le sociologue que pour les acteurs. C'est sur la base de ces idéaux-types que pourront être produits des comparaisons et des classements par le sociologue.

Comme cela a été souvent souligné par des lecteurs attentifs de Durkheim et Weber, les oppositions ne sont pas si flagrantes et surtout pas aussi réductibles aux auteurs eux-mêmes, Durkheim sachant être parfois compréhensif (cf. FEVR) et Weber insistant, par exemple, sur le contexte culturel pour expliquer (parfois même causalement) l'interprétation d'une action. Il n'empêche que cette opposition va structurer pendant longtemps la vision de la preuve en sociologie en lui accordant cette perspective dualiste qui se prolonge dans le débat sur les méthodes entre l'usage des statistiques et l'usage des entretiens.

A la fin des années 60, Bourdieu, Chamboredon et Passeron, dans leur manuel et bilan de la pratique sociologique intitulé *Le métier de sociologue* présente, suite aux évolutions de l'épistémologie moderne (notamment des travaux de Bachelard), une vision plus constructiviste de la preuve en sociologie. Appréhender le fait social comme un fait scientifique se fait selon eux en trois étapes.

- La première consiste à rompre avec les préjugés, à l'aide notamment de la réflexivité et d'un préalable exploratoire de la part du chercheur,

- La seconde consiste à construire le raisonnement, étant entendu qu'il y a toujours des présupposés théoriques et jamais d'objectivité pure dans l'observation.

- La troisième étape est celle qui consiste à constater ou « expérimenter par les faits ».

On retrouve ici un peu le raisonnement expérimental prôné par Durkheim mais conscient de la dimension subjective ou compréhensive de la démarche de preuve... même s'il s'agit de la « combattre ».

D'autres démarches peuvent être évoquées qui ont tenté de dépasser la fameuse dualité expliquer / comprendre.

Dans les années 60-70, en Allemagne, paraît *Connaissance et intérêt* de Jürgen Habermas. Il y expose (entre autres) qu'il existe trois formes de disciplines : les sciences empirico-analytiques (basées sur l'explication), les sciences historico-herméneutiques (basées sur la compréhension) et les sciences critiques (basées sur l'émancipation). Habermas parlera ensuite (*Logique des sciences et autres essais*) de « sciences praxéologiques empirico-analytiques » comme ensemble des sciences analysant les faits empiriques (dont les faits sociaux et événements historiques) en vue de guider les décisions futures (l'action, la praxis). Pour le dire vite, ce qui régule l'activité de preuve dans ces disciplines (parmi lesquelles Habermas compte la sociologie) est alors la critique et l'agir sur le monde.

Par ailleurs, dans les années 50-60-70, aux États-Unis, on voit se développer des recherches qui insistent sur une autre dimension qu'expliquer / comprendre (et

critiquer...) pour établir la preuve en sociologie. Avec le courant interactionniste puis l'ethnométhodologie, il s'agit de défendre l'idée que la signification d'un fait social est endogène à la situation sociale (acteurs, contextes et actions) dans laquelle il se produit, et non pas à construire (par l'explication) ou à révéler (par la compréhension) par le sociologue. Ce type de recherche va parfois se positionner comme ignorant le débat expliquer/comprendre en privilégiant la description (la plus réaliste, la plus « proche » de la situation sociale) comme moteur de la preuve.

Prônant la description ou la critique, ces démarches vont connaître bien sûr un certain succès (encore maintenant) mais vont être soumises aussi à nombre de critiques. En effet, que ce soit dans le cadre de la description ou de la critique, les résultats sont extrêmement contextualisés. Se pose alors la question de la généralisation des résultats produits. Dans quelle mesure est-il possible de généraliser un travail purement descriptif ? Est-ce que l'action prônée ou la critique peut s'appliquer à d'autres cas ? Et finalement, les démarches qui privilégient l'explication ou la compréhension sont-elles aussi capables de généralisation ?

C'est (entre autres) sur cette question de la généralisation que va se pencher au début des années 90, Jean-Claude Passeron (un des auteurs du *Métier de sociologue*), dans *Le raisonnement sociologique, l'espace non poppérien du raisonnement naturel*. Il part du constat que la sociologie ne peut pas être que compréhensive (« herméneutique ») parce qu'elle ne se distinguerait alors plus de la sociologie spontanée ou de la littérature et qu'elle n'est pas non plus qu'explicative (« expérimentale ») car elle se heurterait alors sans cesse à des non-sens historiques.

Influencé par les travaux de Kuhn sur les paradigmes, il va affirmer que la sociologie se situe dans un espace de raisonnement particulier. Sa perspective défend un ancrage empirique mais aussi spatial et temporel de la preuve en sociologie. Il s'agit « d'avancer » en contrôlant empiriquement les démarches et en ayant une pratique comparative incessante, sachant que le contexte de

l'analyse est, dans le monde social, toujours complexe et mouvant, ce qui limite les possibilités de généralisation des résultats (mais ne les rend pas impossible). La sociologie est donc, selon Passeron, une science empirique, située entre la description historique et le raisonnement expérimental, dans un mouvement de « va et vient » entre les deux. Elle se développe dans un espace de raisonnement spécifique dans lequel les théories et les méthodes sont plurielles. L'unité se trouve en fait à un autre niveau, celui d'une *théorie de la connaissance scientifique*, c'est-à-dire, selon Passeron, d'un ensemble de principes qui régissent l'activité de connaissance sociologique.

C'est un peu cette même dernière idée que va développer Jean-Michel Berthelot (à peu près à la même époque d'ailleurs) dans son ouvrage *L'intelligence du social*. Il y affirme que « *si les techniques et méthodes de recueil et de traitement de l'information jouent un rôle essentiel dans le travail scientifique qui s'y déroule, elles n'en sont néanmoins pas le cœur, pas plus que ne le sont les diverses théories.* » (p.117).

Ce qui est au cœur de la démarche scientifique (donc au cœur du travail de la preuve), ce sont les schèmes d'intelligibilité ou d'explication qu'il définit comme autant de « *matrice d'opérations permettant d'inscrire un ensemble de faits dans un système d'intelligibilité, c'est-à-dire d'en rendre raison ou d'en fournir une explication (dans un sens non restrictif)* ». Jean-Michel Berthelot donnera une typologie de ces schèmes (au nombre de 6) censée couvrir la pluralité des démarches. Je les cite brièvement :

- le schème causal dont la logique fondamentale de preuve est la mise en évidence de « co-variations » des éléments analysés
- le schème fonctionnel dont la logique fondamentale de preuve est la mise en évidence de figures telles que la « rétroaction »
- le schème structural dont la logique de preuve est la mise en évidence « d'homologies » (ou de différences) par comparaison
- le schème herméneutique dont la logique de preuve est la mise en évidence « d'expressions », de « sens »
- le schème dialectique dont la logique de preuve est la mise en évidence de « contradiction dans la dynamique ».

- le schème actanciel dont la logique de preuve est la mise en évidence de « comportements par rapport à des intentionnalités ».

Malgré ses limites, cette typologie des espaces logiques de raisonnement de la sociologie a le mérite de tenter une recension systématique des différentes formes de preuve en sociologie en ne mettant pas en évidence une démarche unitaire (expliquer / comprendre / décrire / critiquer) mais, en insistant sur le caractère pluriel de l'entreprise scientifique.

Dans les années 2000, suite notamment à « l'affaire Teyssier » (et peut-être aussi « l'affaire Sokal »<sup>1</sup>) qui a beaucoup secoué la communauté des sociologues, Bernard Lahire va, dans un ouvrage intitulé *L'esprit sociologique*, délivrer ce qui, pour lui, est essentiel dans la production de la connaissance sociologique.

L'interprétation, donc la mise en œuvre de la preuve, est évidemment un moment clé de cette production. Concernant celle-ci, il insiste, comme Passeron, sur la présence indispensable des matériaux empiriques ; il faut également que le propos soit toujours situé dans un contexte spatio-temporel ; enfin, il est nécessaire que la « surinterprétation » du sociologue soit « juste ». Les surinterprétations inadéquats sont, par exemple, la non référence à un corpus empirique précis, l'emphase herméneutique, un usage abusif des exemples *ad hoc*, etc. Lahire parle ici « d'effets de preuve », ce qui laisse entendre qu'il y aurait « intérêt » à faire croire à la preuve...

L'idée de *pluralité des schèmes* développée par Berthelot et celle de *surinterprétation* de Lahire laissent entendre que la « preuve est une activité sociale » (titre d'ailleurs du dernier chapitre de *l'intelligence du social*). Elle est une activité sociale et à ce titre, un enjeu social.

Un courant de sociologie des sciences que l'on a nommé le « programme fort » ou le « relativisme » a fortement développé cette idée d'enjeu social de la

---

1 Affaire Sokal (physicien) : intention de Sokal montrer que les cultural studies sont prêtes à tout accepter dans la mesure où cela va dans leur sens « *Transgresser les frontières : vers une herméneutique transformative de la gravitation quantique* » paru dans Social Forces, revue de cultural studies en 1992. Analogies et métaphores abusives, recours à galimatias scientifiques

preuve, notamment par l'étude des controverses scientifiques. Ils ont montré (plus ou moins bien) que le succès des résultats scientifiques dépend non de leur nature de résultat vrai ou faux mais de leurs conditions sociales d'émergence. Dès lors, on ne doit plus parler de preuve mais de consensus. Ce courant a émergé dans les années 70 mais s'est heurté à de nombreuses critiques (notamment sur les « surinterprétations » concernant les intérêts des scientifiques).

Il a néanmoins présenté l'intérêt de donner lieu par la suite à des travaux d'observation empiriques très fins et très intéressants sur la pratique scientifique qui ont permis de comprendre comment on passait, dans les faits et dans les laboratoires, de « données hétérogènes » en « inscription littéraires », et notamment comment la publication était au centre des enjeux « sociétaux » de la preuve et, comme le dit aussi Berthelot, « l'instrument décisif de l'exercice de la preuve ».

On s'est intéressé depuis longtemps à la publication scientifique dans la perspective d'en faire une analyse sociale. Dès les années 70, des travaux soulignent la dimension rhétorique des textes scientifiques, qu'ils soient issus des sciences sociales ou des sciences de la nature.

On parle, par exemple, de "rhétorique de la méthode", signe d'un "style scientifique", au niveau de l'organisation du texte où tout est mis en œuvre pour que la réalité décrite soit vue comme extérieure : l'auteur est "détaché" du discours (voix passive) ; "l'audience" est mise sur un pied d'égalité avec l'auteur, invitée à observer la même "réalité" que lui (Gusfield, 1976). D'autres travaux insistent sur les procédures de modalisation pour obtenir du crédit (Latour et Fabbri 1977) quand d'autres soulignent les opérations de "balisages" mises en œuvre pour guider la lecture (Callon et al. 1984). Il s'agit de montrer en quoi le texte, la publication convainc en incorporant ("emmagasinant", "empilant") la "force" d'autres "textes" : les articles cités, mais également les tableaux, d'autres énoncés ainsi que les instruments, les expériences...

Doit-on en conclure que tous les textes scientifiques sont trompeurs puisque comportant tous plus ou moins des traces de ces rhétoriques ? Pas forcément. En



réalité, on retrouve ici les idées de Lahire concernant la « surinterprétation » : il y a toujours « surinterprétation » mais certaines seraient abusives (et purement rhétoriques) quand d'autres sont suffisamment « contrôlées » pour être considérées comme « justes ».

Mais d'où vient ce contrôle ? Là est toute la question... Il s'avère que l'activité scientifique est l'une des activités sociales qui présente la particularité d'être – mais pendant combien de temps encore ? – contrôlée par les pairs, notamment via son système de publication et d'évaluation.

C'est sur cette idée que je voudrais terminer en soulignant qu'il me semble que la preuve est – en sociologie comme dans d'autres disciplines – une activité sociale avant tout parce qu'elle est une activité collective. Le « contrôle collectif de l'objectivité » (donc de l'exercice de la preuve) est probablement ce qui permet que « l'affrontement cognitif au réel » (comme le dit Berthelot) est une entreprise qui, même si elle n'échappe évidemment pas (au même titre que les autres activités sociales) aux enjeux de reconnaissance sociale, de pouvoirs et de domination, une entreprise donc qui est en constante évolution, la moins dogmatique possible et capable d'admettre la pluralité. Les diverses façons de concevoir la preuve au sein d'une même discipline peuvent même en faire office de preuve !